

Délégation départementale de la Vienne

Pôle Santé Publique Environnementale
Service Santé Environnement

Affaire suivie par : Floriane UMBRICHT
Tél. : 05 49 42 31 87
Mèl. : floriane.umbricht@ars.sante.fr

**Le responsable du pôle santé publique et
environnementale
Délégation départementale de la Vienne**

A

**DDT de la Vienne
A l'attention de Madame MAXIME**

Réf. : 23FU210AVS020

Poitiers, le 

Objet : Réponse à la consultation de l'ARS sur le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Bois de la Rigalière sur la commune de Roiffé

Par courrier du 24 janvier 2023, vous me sollicitez concernant le projet photovoltaïque mentionné en objet.

Le projet prévoit la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol avec un poste de livraison, un poste de transformation, une réserve incendie de 120 m³ et une clôture.

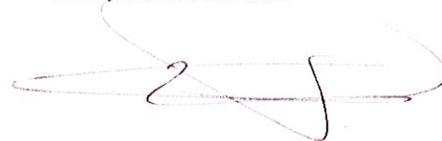
Le site se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.

Concernant le bruit, l'étude d'impact indique que l'habitation la plus proche étant localisée à environ 320 mètres de l'emprise du projet et ce dernier étant entre la RD 147 et des zones boisées, les nuisances sonores sont considérées comme faibles. En phase d'exploitation, les émergences sonores du projet sont également jugées négligeables. En cas de gêne occasionnée pour le voisinage, des mesures de bridage devront être mises en œuvre le cas échéant.

L'ambrosie à feuilles d'armoise, espèce végétale nuisible, est présente dans le département de la Vienne. Elle constitue un enjeu majeur pour la santé publique. Il conviendra d'y apporter une attention particulière afin d'éviter son installation lors du chantier par l'apport de terres saines. Par ailleurs, la mise en place de mesures de surveillance et de lutte telles que l'arrachage en cas de détection sera nécessaire.

Sous réserve de la prise en compte des éléments précédents, j'émet un avis favorable sur ce projet.

Le responsable du pôle santé publique
et environnementale



Philippe VANSYNGEL

